

## Caractéristiques

Le **certificat de placement à court terme remboursable BMO** est assorti d'un **taux d'intérêt garanti concurrentiel** et **peut être encaissé en tout temps**, avec intérêts payés après 30 jours.

## Principaux avantages

- **Encaissement intégral ou partiel** – Il est possible d'encaisser la totalité ou une partie du placement en tout temps pour répondre à un besoin ou profiter d'autres options de placement.
- **Admissibilité à la protection de la SADC**, jusqu'à concurrence de la limite autorisée

## Taux

(au 18 mars 2010)

## Détails

Caractéristique	Description
Terme	364 jours
Accéder aux fonds	Encaissement intégral ou partiel en tout temps. Aucun intérêt versé si l'encaissement a lieu dans les 30 jours suivant la date d'émission. Retrait minimal de 1 000 \$; le solde doit rester au moins égal au placement minimal.
Options de versement des intérêts	Versement des intérêts courus à la date d'encaissement ou à l'échéance.
Placement minimal	1 000 \$
Admissibilité à un régime	CELI / REEI
R é i n v e s t i s s e m e n t automatique	Oui, au taux en vigueur (à moins d'indication contraire de la part du client).
Émis par	Société hypothécaire Banque de Montréal (SHBM)

Pour nous rejoindre

1-877-225-5266

## Avertissement

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, <sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque de Montréal  
Émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti sans réserve par la Banque de Montréal.